

Référence
Enregistrement
N° : CK 2026/10
DATE : 20/02/2026

REGLEMENT SPORTIF TTI Carbone 2026

Les karts TTI et modèle dpm/c* sont sous la vigilance de l'autorité sportive nationale et internationale. Cette vigilance s'accomplit au travers du comportement sportif des pilotes ainsi que par l'observation et le respect de toutes les réglementations dictées par la FFSA et la CIK-FIA.

Toutes les manifestations sportives de karting nationales ou internationales, organisées sur le territoire de la communauté Européenne, doivent respecter les règles émises par ces Fédérations.

En cas de litige, l'autorité sportive compétente est le Collège des commissaires Sportifs. Pour pouvoir participer à une compétition du Trophée TTI Carbone, il est obligatoire de respecter les règlements émanant de la FFSA – CIK-FIA ainsi que les règlements : sportif, technique et trophée TTI Carbone.

1. ADMISSION :

Pour pouvoir participer aux courses de la catégorie TTI Carbone, il est obligatoire de respecter les éléments suivants :

- Selon le type d'épreuve :
 - Course club : être titulaire au minimum d'un titre de participation course club ou d'une licence Nationale Entraînement Course Club Karting,
 - Course nationale : d'une licence Nationale ou internationale Concurrent Conducteur karting en cours de validité et de l'autorisation délivrée par leur ASN pour les pilotes étrangers,
- Se soumettre à l'autorité sportive (collège des Commissaires sportifs),
- Tous réglages ou adaptations sur le kart doivent correspondre au règlement technique du trophée TTI Carbone.

2. OBLIGATIONS DU PILOTE :

- Equipement vestimentaire,
- **Se référer à l'article 2.1 de l'annexe technique FFSA au règlement CIK-FIA et à l'article 7 du Règlement technique CIK-FIA.**
- **Respecter l'ensemble des règlements du trophée TTI Carbone :**
 - TTI CARBONE se réserve le droit de refuser l'inscription ou la participation d'un pilote n'appliquant pas les clauses de chacun des règlements TTI, pénaliser ou disqualifier tout pilote (ou équipe) n'observant pas une conduite adaptée à l'esprit du Trophée TTI Carbone ou dont l'attitude pourrait nuire à l'image de TTI Carbone ou du karting en général. Le pilote est responsable de ses accompagnateurs.
- Se conformer aux règles d'antidopage et contrôle d'alcoolémie.

*Article 4 dans le règlement du Trophée

3. INSCRIPTION :

- Pour s'inscrire aux courses de la catégorie TTI Carbone, il est nécessaire de remplir le formulaire d'inscription fourni par l'organisateur de la compétition et s'acquitter de l'inscription du TROPHEE. Toute inscription devra être envoyée à TTI CARBONE qui fera le nécessaire auprès de l'organisateur.

4. ASSURANCE :

L'ASK qui organise la compétition doit souscrire une assurance.

5. CONTROLES TECHNIQUES :

Des contrôles pourront être faits par le délégué technique officiel du début de l'épreuve jusqu'à la fin de l'épreuve afin de déceler toute irrégularité.

6. ENTRETIEN DES KARTS :

Le pilote est tenu de vérifier, entretenir, nettoyer et éventuellement réparer en changeant toutes pièces défectueuses de son kart pour sa propre sécurité et celle des autres pilotes durant la compétition. Le pilote est responsable de son matériel. L'organisateur de la compétition et TTI CARBONE ne peuvent être responsables au manquement d'entretien du matériel et aux changements de pièces nécessaires à la pratique de la discipline.

7. BRIEFING :

Pour chacune des compétitions, la présence des pilotes au briefing est obligatoire, sous peine de sanction telles que définies dans l'art. 2.18 des prescriptions générales CIK-FIA et annexe sportive FFSA

8. CLASSEMENT :

- EPREUVES :

Les classements de chaque épreuves se calculeront sur la base des résultats obtenus durant la compétition qui seront fourni par l'organisateur de la manifestation.

- Trophées TTI Carbone :

Se référer à l'article 8 du règlement du trophée.

9. RECLAMATIONS :

Se référer aux articles 40 et 41 de l'annexe sportive FFSA, au règlement CIK-FIA.

10. PENALITES :

En cas d'inobservation des règlements sportif, technique ou du trophée, le pouvoir sportif peut sanctionner le pilote ou Le disqualifier de la compétition. Se conformer aux pénalités prévues dans l'article 12.3 du code sportif international CIK-FIA.



11. COMMISSION SPORTIVE ET TECHNIQUE :

Les compétitions de la catégorie TTI Carbone sont incluses dans les compétitions organisées par les ask/lk/asn... Pour tous litiges lors de la compétition, le collège des commissaires sportifs prendra les décisions nécessaires.

Les représentants du trophée, mandatés par écrit par TTI Carbone dont les noms ont été transmis à la FFSA seront obligatoirement présent et agiront à tous les stades des vérifications, en accord avec les commissaires techniques officiels FFSA.

Ils auront un rôle de consultant et seront chargés en particulier des interventions spécifiques au Trophée TTI (fourniture du règlement à jour, plombages spécifiques, matériel de contrôle adapté etc...). Le nom du représentant sera notifié sur le règlement particulier de l'épreuve.

12. AUTRES DISPOSITIONS :

- Les ASK et/ou les LIGUES, asn... ayant inclus le TROPHEE TTI carbone dans le programme de la manifestation sportive, doivent se conformer aux règlements sportif et technique de la coupe de marque Trophée TTI carbone.
- Pour toutes questions non mentionnées sur ce règlement, il est obligatoire d'observer le règlement de la FFSA.
- Suspension d'une course : "Art. 2.21 des prescriptions Générales CIK-FIA".
- Reprise d'une course : "Art. 2.22 des prescriptions Générales CIK-FIA".
- Arrivée : "Art. 2.23 des prescriptions Générales CIK-FIA".
- Parc fermé : "Art. 2.13 des prescriptions Générales CIK-FIA".
- Incident : "Art. 2.24 des prescriptions Générales CIK-FIA".



WWW.TTICARBONE.COM